



Cours musique non effectues pas rembourse

Par **lereydagneou**, le **03/07/2013** à **08:39**

bonjourrnMon epouse c'est inscrit pour l'annee a un cours de musique (clavier). elle a paye pour l'annee (3 cheques pris chaque trimestre).rnelle n'a pris aucun cours le dernier trimestre,elle a meme prevenu debut avril.rn'l'ecole de musique rhapsody ne veut pas la remboursee pretextant le fait qu'il faut les prevenir plus d'un mois avant. il y a t il un recours legal merci

Par **moisse**, le **03/07/2013** à **08:45**

Vu d'ici l'école n'a aucune obligation de remboursement même avec un avis d'absence 1 mois à l'avance.rnAttention à l'existence de plusieurs chèques.rnUn chèque est un instrument de paiement dont la provision doit exister à l'émission, et qui est encaissable dès la création quelque soit la date de celle-ci, sachant que anti/post datage sont interdits et n'ont guère d'influence lors de la remise à l'encaissement.